



CENTRALE CANINE

Aubervilliers, le 31 mars 2016

Madame HANE Thilo
CANIS ETHICA
7 bis, bld Joseph Maréchal

35131 CHARTRES DE BRETAGNE

Sec/CED/cm – 218

Madame,

Nous avons bien pris connaissance de votre courrier du 14 mars dernier.

Vous nous informez de l'adoption d'un chien abandonné à la SPA d'Aix en Provence. Ce chien italien appartient à un résident monégasque d'après vos dires et nous pensons que si la Société Canine de Monaco, dont la Présidente est dans le même temps Présidente de la SPA, en avait été informée, elle aurait pris des mesures pour le devenir de cette portée.

Vous nous faites remarquer que le club de race a tenu son rôle et nous n'avons également aucun doute quant à l'efficacité du Président de l'association, lui-même vétérinaire et très au fait des questions de protection animale.

De nombreuses associations de race disposent d'une Commission Rescue et placent chaque semaine chez des particuliers beaucoup de chiens abandonnés pour diverses raisons, plus précisément depuis le début de cette année suite à l'application de l'ordonnance qui oblige de nombreux particuliers à remettre les chiots invendus dans les refuges.

Nous avons connu le même phénomène en son temps lors des lois sur les chiens dangereux ou sur l'interdiction de l'essorillage.

Nous vous souhaitons les plus grandes satisfactions avec votre nouveau compagnon.

Nous vous prions de croire, Madame, en l'assurance de nos sentiments distingués.

Christian EYMAR-DAUPHIN
Président de la SCC